

## **SESSION ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

**Présents** : M. VERNIS, MM. COLLAYE, BOUCHON, DESTERNES, DORLENCOURT, Mme HAMEL et Mme POPY.

**Excusés** : Mme DESURIER-LAFLEURIEL et M. LECOCQ qui ont respectivement donné pouvoir à Mme POPY et à M. VERNIS.

**Absents** : MM. DEBARNOT et HERMANN.

M. Aurélien DESTERNES a été élu secrétaire de séance.

### **REAMENAGEMENT MAIRIE POUR ACCUEIL AGENCE POSTALE - DEMANDE DE SUBVENTION :**

Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 3 octobre 2017, le Conseil Municipal s'est déclaré favorable à l'engagement de travaux en vue de l'installation de l'Agence Postale dans les locaux de la mairie de sorte que ce poste puisse être regroupé avec le secrétariat de mairie et tenu par un seul et même agent. Suite à concertation avec les services de La Poste, l'architecte de l'A.T.D.A. a remis un premier avis technique. Le projet consiste en la suppression de l'actuel bureau du maire et l'aménagement de deux guichets d'accueil. Le coût financier est estimé à 22 000 €HT et pourra bénéficier de subventions de La Poste, de l'Etat (Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux) et du Conseil départemental. Le plan de financement pourrait donc s'établir comme suit :

Dépense prévisionnelle TTC :	26 400,00 €
Subvention de La Poste :	10 000,00 € (50% du coût des travaux dans la limite de 20 000 €HT)
DETR / Département :	7 600,00 €
Autofinancement :	8 800,00 €.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à ces travaux et approuve le plan de financement proposé,
- Sollicite dès maintenant l'aide financière de la Poste,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

### **EXTENSION EPICERIE MULTISERVICES – DEMANDE D'EMPRUNT :**

Après étude de diverses propositions, le Conseil Municipal décide de souscrire, auprès du Crédit Agricole, un emprunt de 15 000 €, remboursable annuellement sur 5 ans, sur la base d'un taux fixe de 0,50%, avec avancée de la 1<sup>ère</sup> échéance au 01/03/2018. Des frais de dossiers seront dus, d'un montant de 50 €.

### **LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE - RACHAT D'UN TERRAIN PAR LA COMMUNE A LA SEAU :**

Suite à sa délibération du 25 juillet 2017 par laquelle il avait approuvé le rachat, par la commune, d'un terrain par an de 2017 à 2021, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte de transfert de propriété du lot n° 1, moyennant le prix de 15 000 €TTC et désigne Maître SALIN comme Notaire rédacteur de la transaction.

### **PROTECTION INCENDIE DES BATIMENTS COMMUNAUX :**

Après comparaison de différents devis, les membres retiennent l'offre de M. SACCARD et autorisent le Maire à passer commande et signer le contrat de maintenance.

## **REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE :**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de réviser, comme suit, les tarifs de location de la salle polyvalente :

<b>Type de location</b>	<b>Particuliers domiciliés dans la commune</b>	<b>Particuliers domiciliés hors commune</b>
Location sur une journée	135 €	190 €
Tarif par jour supplémentaire	50 €	80 €
Vin d'honneur	35 €	80 €
Caution	150 €	150 €
Réunions diverses d'organismes extérieurs : 80 €		

Ces nouveaux tarifs entreront en application au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'appliqueront à toutes les demandes de réservation déposées postérieurement à la présente délibération.

## **RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE :**

Après avoir entendu la présentation faite par l'Adjoint délégué, Christian COLLAYE, le Conseil Municipal approuve sans réserve ce rapport d'activité 2016.

## **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :**

M. Eric BOUCHON, délégué communal, présente les modifications à venir en matière de collecte des ordures ménagères, suite à dissolution du SIROM du Veudre et prise de relais par le SICTOM de Cérilly. Les ordures ménagères seront collectées comme auparavant mais le service sera facturé semestriellement. Le jour de la collecte n'est pas définitivement arrêté et sera fixé au mardi ou au mercredi. La commune devra s'acquitter d'une participation d'un euro par habitant.

## **OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE :**

Le Conseil Municipal décide de soutenir le projet de participation du Lycée Agricole de Neuvy au Trophée National des Lycées Agricoles, lors du prochain Salon International de l'Agriculture, et vote l'attribution d'une subvention communale de 100 €.

## **SOUTIEN A LA MOTION DE L'AMRF SUR « L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE » :**

Après avoir entendu lecture de la motion pour une « Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée le 1<sup>er</sup> octobre 2017 par l'Association des Maires Ruraux de France, réunie en Congrès national à Poullan-sur-Mer (29), le conseil municipal approuve l'ensemble du contenu de ce document et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.